

Circulation : en zone 30, les cyclistes peuvent rouler à contresens

Espaces partagés. En centre-ville, la voirie se partage avec les vélos et les piétons : ce sont les zones 30 et les zones de rencontre limitées à 20 km/h. Pour autant ces nouvelles signalisations, méconnues, ont surpris les automobilistes qui doivent s'y habituer.

La nouvelle organisation de la circulation en ville a surpris plus d'un usager. Des zones 30 et des zones de rencontre ont en effet fait leur apparition. Ce qui implique que les usagers doivent partager la route sur ces secteurs. « C'est une évolution de la circulation, cela a commencé par les grandes villes et cela arrive dans les petites », observe Annie Buchwalter, présidente de Dolàvélo. « Le code de la route a évolué mais beaucoup de gens, qui ont leur permis depuis longtemps, ne le savent pas. »

Partager la voirie

Ainsi la présidente de Dolàvélo rappelle que « dans une zone 30, le cycliste peut circuler à double sens, sauf dans des endroits spécifiquement interdits. Il y a deux endroits où c'est le cas à Dole : dans le bas



Photo Nathalie Bertheux

de la rue du Mont-Roland, et rue des Arènes, entre la rue Pointelin et la place Pointaire. » Et elle observe : « Cela fait drôle aux automobilistes de voir arriver un cycliste en face mais le double sens cyclable est une habitude à prendre. Puis les deux se font face donc ils se voient, et la vitesse est limitée. »

Zone de rencontre

C'est ce qu'indique le panneau bleu situé rue des Arènes. Sur ce secteur, limité à 20 km/h, les piétons sont prioritaires.

Isabelle Delaine, conseillère municipale qui préside le comité consultatif de la circulation constate que cette instance de participation locale

doit régler « beaucoup de problématiques de partage des voies avec les cyclistes. Sur certains secteurs, les cyclistes peuvent aussi emprunter le trottoir. » L'élue indique que « l'autorisation de circulation à contresens, si elle est vraiment dangereuse, peut être réduite par le maire. On nous a signalé par exemple une difficulté au bas de l'avenue Briand. Ce n'est pas évident pour les bus qui viennent de la rue de la sous-préfecture et qui tournent à droite, ils peuvent se retrouver face à face avec un vélo. » Mais elle préconise : « On va rappeler que la voirie se partage et faire de l'info dans Dole magazine : qu'est-ce qu'une zone 30, une zone 20 ? »

Qui sait en effet qu'il y a des zones de rencontre en ville ? C'est le cas rue des Arènes, de la rue Pointelin jusqu'au stop de la rue Mont-Roland, ainsi que rue de l'Orveau. « Sur ce

secteur, ce sont les piétons qui sont prioritaires. Et la vitesse est limitée à 20 km/h pour les voitures et les vélos. Les cyclistes peuvent rouler à contresens. »

Une révision du code de la route permettrait sans doute une meilleure compréhension sur le terrain. Mais pour Annie Buchwalter, « il faut que les gens arrivent à intégrer que le code de la route évolue. On ne peut pas mettre autant de voitures dans les centres-villes, on ne peut pas pousser les murs éternellement. Il faut essayer d'encourager les usagers à prendre autre chose que la voiture. » ■

Nathalie Bertheux

Le comité consultatif de la circulation réunit des élus de la majorité, des représentants d'usagers de la route et d'autres personnes, selon l'ordre du jour. Le prochain doit se dérouler mercredi 15 octobre.